

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 10 (1901)
Heft: 27

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Erchein! • Samstag!

Abonnement:

Für die Schweiz:

3 Monate Fr. 2.—
6 Monate " 3.—
12 Monate " 5.—

Für das Ausland:

3 Monate Fr. 3.—
6 Monate " 4.50
12 Monate " 7.50

Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:

7 Cts. per 1 palpige Millimeterzelle oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entsprechend Rabatt. Vereins-Mitglieder bezahlen 3 1/2 Cts netto per Millimeterzelle oder deren Raum.

Schweizer Hotel-Revue

REVUE SUISSE DES HÔTELS

Organ und Eigentum des
Schweizer Hotelier-Vereins10. Jahrgang | 10th AnnéeOrgane et Propriété de la
Société Suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.

Mitglieder-Aufnahmen.
Admissions.Présentations
Liste de matricule

Hrn. Dr. E. Bürcher, Hotel Bérisal	95
" E. von Kaeln, Hotel Gold Stern	40
Mr. Alfred Pillon, Buffet de la gare	—
Bienne	—
Hans Rist-Wielchi, Hotel de l'Union Jongny s/Vevey	36

Der Basler Bundesfeier wegen
erscheint die nächste Nummer einen Tag
früher. Inserate für die betr. Nummer
müssen bis Donnerstag morgen aufgegeben
werden.

Die Expedition.

Pour cause de fête le prochain
numéro paraîtra un jour plus tôt. Les
annonces pour ce numéro seront acceptées
jusqu'à jeudi matin.

*L'administration.**** Nouvelles officielles. ***

Assemblée générale ordinaire
de la
SOCIÉTÉ SUISSE DES HÔTELIERS
du 22 et 23 juin 1901
à Zermatt.

A. Procès-verbal.**Ordre du jour.**

- Rapport de gestion et comptes annuels.
- Budget pour 1901/1902.
- Élection des vérificateurs de comptes.
- Rapport du Bureau central.
- Rapport sur la 3^e édition du Guide des hôtels.
- Rapport sur l'Ecole professionnelle.
- Révision partielle des statuts tendant à l'inscription au registre du commerce.
- Proposition concernant les récompenses aux employés pour service de longue durée.
- Proposition concernant l'assurance des employés.
- Proposition concernant la création d'une caisse pour veuves et orphelins.
- Proposition concernant les examens d'apprentis cuisiniers.
- Communications diverses.
- Choix du siège des deux prochaines assemblées générales.
- Propositions individuelles.

Sont présents: du Conseil d'administration:
MM. J. Tschumi, Ouchy, Président;
A. Raach, Lausanne, Vice-président;
F. Küssler, Bex, assesseur;
J. Cattani, Sierre (Sect. Lac Léman);
A. Wadell, Macolin (Oberland bernois);
E. Cattani, Engelberg (Lac des IV Cantons);
P. Bärner, Lucerne (Zürich);
J. Seiler, Gletsch (Valais).

Excuses:

MM. J. Döpfer, Lucerne (Sect. Lac des IV Cantons);
O. Hauser, Lucerne (Lac des IV Cantons);
E. Ruchti, Interlaken (Oberland bernois);
C. Kracht, Zürich (Zürich);
F. Wegenstein, Neuhausen (Zürich).

Sont présents: du Comité:
MM. J. Tschumi, Ouchy, Président;
A. Raach, Lausanne, Vice-président;
F. Küssler, Bex, assesseur;
A. Küpper, Glion, assesseur;
C. Flück, Bâle, trésorier;
O. Amsler, Bâle, secrétaire.

Excuse:

M. J. Müller, Ouchy (pour cause de maladie).

En outre, 170 sociétaires dont les noms sont indiqués par la liste de présence au dernier numéro.

L'assemblée générale a été précédée, le vendredi soir de 9 h. à minuit, d'une séance du Conseil d'administration, au cours de laquelle l'ordre du jour a été soumis à un tour de pré-consultation approfondi.

Le samedi 22 juin à 10 1/2 h. du matin, M. le président Tschumi ouvre l'assemblée générale en rappelant tout d'abord le souvenir des membres enlevés à la société par la mort au cours de l'année écoulée; les assistants se lèvent pour honorer leur mémoire. Ce sont:

MM. M. A. Holboer, Hôtel de la Gare, Pavos-Platz; A. Britschgy-Lüthold, Hôtel Schweizerhof, Ragaz; G. Bossard, fils, Hôtel du Bœuf, Zoug; J. Escher, fils, Hôtel Couronne Poste, Brigue; F. Infanger, Hôtel Terminus, Winterthour; Fr. Glarner, Bains de Stadelberg; H. Stork, Hôtel Bellevue, Interlaken; Alphonse Osswald, Hôtel Bellevue, Berne; A. Boller, fils, Hôtel du Lac, Chambéry-Genève; J. A. Brauen, Hôtel de l'Ile, Constance; J. Boller, fils, Hôtel Victoria, Zürich; Dr. Müller, Hôtel National, Engelberg; MM. Leo Enzmann, Kurhaus Flüeli; W. Müller, Hôtel Belvedere, Interlaken.

Puis M. Tschumi souhaite, en termes empreints de cordialité, la bienvenue aux nombreux sociétaires présents. Il fait remarquer combien ces assemblées sont propres à faire oublier pour quelques jours les soucis et les tracas de la vie, à resserrer les liens de fraternité et de solidarité qui unissent les membres. Les dames, soutiens fidèles de nos maisons, méritent bien elles aussi de pouvoir se livrer, tous les deux ans au moins, aux plaisirs de nos fêtes. Puisse notre société ne jamais perdre de vue ses tendances idéales, afin que ses membres apprennent de plus en plus à se respecter et s'honorer les uns les autres. Que tous cherchent à laisser de côté les intérêts particuliers et mesquins et, en se respectant soi-même, à servir le bien de la communauté: le respect au dehors s'en accroira et notre société finira par devenir une puissance avec laquelle les autorités se verront obligées de compter. Il déclare la séance ouverte en souhaitant que la société continue à marcher dans la voie qu'elle s'est tracée, à la conquête de la position sociale à laquelle ses membres ont droit.

Délibérations.

Le *procès-verbal* de la dernière assemblée générale est adopté sans opposition.

MM. Mayer de Genève et Sailer de Genève sont nommés *scrutateurs*.

1. **Le rapport de gestion et les comptes annuels** sont adoptés après lecture du rapport des vérificateurs des comptes, et décharge est donnée au comité. Voici ce rapport:

"Les vérificateurs soussignés ont soumis le bilan au 31 mars 1901 et les comptes de l'Ecole professionnelle d'Ouchy à un examen approfondi. Des épreuves nombreuses ont démontré l'exactitude et la concordance des écritures et des pièces à l'appui. Nous proposons d'adopter les comptes en donnant décharge au trésorier et de le remercier de sa grande activité.

Les vérificateurs:

signé: Rob. Haefeli. Alb. Elskes."

2. Il est donné lecture du *budget*. M. Emery, de Montreux, désire qu'en présence de la situation financière satisfaisante, la société con-

sente à des prestations un peu plus importants dans le domaine de la réclame. M. Lichtenberger propose de fixer à fr. 10,000 la somme à dépenser dans ce but.

M. Tschumi fait remarquer combien il est difficile de choisir le juste milieu quand il s'agit de faire de la réclame pour un pays tout entier, où chacun s'attend à voir figurer sa localité et même sa maison. Le comité a fréquemment discuté cette question, sans arriver jusqu'à présent à un résultat généralement satisfaisant. La proposition est renvoyée au comité pour étude ultérieure, sans fixation d'une somme déterminée, et le budget est adopté.

3. **Vérificateurs des comptes.** MM. Haefeli et Elskes sont confirmés dans leurs fonctions.

4. **Rapport du Bureau central.** Le chef de bureau Amsler complète en quelques mots ce qui a été dit à ce sujet dans le rapport de gestion, en se référant à la brochure commémorative remise à tous les sociétaires. M. Tschumi fait l'éloge de ce travail, éloge confirmé par les bravos de l'assemblée.

5. **Guide des hôtels.** M. Amsler présente le rapport sur la 3^e édition de ce guide et parle des mesures prises pour en assurer la distribution rationnelle, du grand nombre des demandes, et des efforts faits pour améliorer l'aspect extérieur de l'ouvrage. Il demande si l'assemblée a des propositions à faire pour contribuer à cette amélioration. Personne ne prend la parole.

6. **Ecole professionnelle.** M. Tschumi rapporte que le 8^e cours s'est passé d'une manière satisfaisante et que le résultat final peut être considéré comme favorable. Si l'école ne forme pas de savants, elle n'en dépose pas moins dans l'esprit de ses élèves des principes qui leur seront utiles dans la vie en les aidant à surmonter bien des difficultés. Il communique en outre qu'une demande de M. Garlich, professeur à l'école, d'élever son traitement a été agréé par le conseil d'administration. Il en a été de même d'une demande de M. Müller concernant l'élévation du prix de pension; désormais, les élèves suisses paieront 100 fr. par mois au lieu de 80 fr. et les étrangers 140 fr. au lieu de 120 fr. On avait pensé d'abord à faire supporter cette augmentation par la caisse de la société, le fonds scolaire étant insuffisant malgré l'abondance des dons de nouvel-ans; mais on a fini par trouver qu'un subside de la caisse de la société ne se justifie guère, les élèves appartenant dans la règle à des familles aisées, et les prix, malgré l'élévation décidée, pouvant être considérés comme modestes par rapport à ceux d'institutions semblables. Du reste, il s'agit non seulement d'augmenter la rétribution de M. Müller, mais aussi d'améliorer la table. Par contre, la société prendra à sa charge le paiement partiel ou total de la pension d'élèves capables et peu fortunés.

7. **Révision des statuts.** Cette révision est adoptée pour ce qui concerne l'inscription de la société et de son bureau central au registre du commerce, et l'assemblée décide, sur la proposition de M. Berner, qu'une révision totale sera élaborée pour la prochaine assemblée générale, afin d'éliminer des statuts certaines contradictions et répétitions.

8. **Récompenses aux employés.** Il est donné lecture de la proposition du conseil d'administration relative à ce sujet. M. Mader de St-Gall désire qu'il soit fait une différence entre les hôtels ouverts toute l'année et les hôtels de saison en ce sens, que 4 années entières seraient considérées comme équivalant à 5 saisons. M. Weber de Genève modifie sa proposition précédente d'après laquelle les récompenses devaient être délivrées dès la fin de la première année, en proposant d'accorder pour 3 ans un diplôme et une médaille de bronze, pour 5 ans une médaille d'argent et pour 10 ans une médaille

d'or, la totalité des frais à supporter par la société. M. Müller, d'Alpnach, est opposé à toute distinction entre hôtels de saison et hôtels ouverts toute l'année, vu la difficulté plus grande de se procurer du personnel de saison. Il recommande de distribuer les récompenses dès la fin de la 3^e année; cette proposition est appuyée par MM. Beilick, de Thoune, et Albs, de Montreux.

À la votation, l'égalité entre les hôtels de saison et ceux ouverts toute l'année est maintenue et la proposition du conseil d'administration:

pour 5 ans, diplôme et breloque ou broche de bronze 10 " " " " " d'argent 15 " " " " " d'or l'emporte.

Ecce ce qui concerne les frais, M. Boller, de Zurich, propose d'en charger les patrons; M. Müller, d'Alpnach, désire les partager par moitié entre ceux-ci et la société. M. Cattani, d'Engelberg, fait remarquer que, les récompenses devant être rétroactives, la mise à la charge de la société de la totalité des frais pourrait être fatale à sa caisse. M. Tschumi est d'avis que le patron éprouvera plus de plaisir à récompenser à ses propres frais un employé fidèle qu'il lui transmettre simplement un cadeau dont il aurait bénéficié lui-même.

La proposition du Conseil d'administration de mettre les frais des diplômes à la charge de la société et ceux des médailles à la charge des patrons est adoptée.

9. **Assurance des employés contre la maladie et les accidents.** L'auteur de la proposition, M. Weber, de Genève, en expose les motifs: de la courte discussion qui suit, il résulte que l'assemblée ne considère pas cette proposition comme opportune; aussi se range-t-elle au préavis défavorable formulé par le conseil d'administration.

10. **Création d'une caisse pour veuves et orphelins.** La proposition du conseil d'administration est adoptée à l'unanimité et sans discussion. Elle consiste à réserver cette création entre ceux-ci et la société. M. Cattani, d'Engelberg, fait remarquer que, les récompenses devant être rétroactives, la mise à la charge de la société de la totalité des frais pourrait être fatale à sa caisse. M. Tschumi est d'avis que le patron éprouvera plus de plaisir à récompenser à ses propres frais un employé fidèle qu'il lui transmettre simplement un cadeau dont il aurait bénéficié lui-même.

La proposition du Conseil d'administration de mettre les frais des diplômes à la charge de la société et ceux des médailles à la charge des patrons est adoptée.

11. **Examens d'apprentis cuisiniers.** M. Tschumi résume cette question qui occupe la société depuis des années, ainsi que les démarches faites jusqu'ici. Le programme d'examen ayant été publié dans l'organe de la société, il n'en est pas donné lecture. M. Baltischwiler, de Zurich, en recommande l'adoption, un chef s'appliquant certainement davantage à instruire son élève quand il sait que ce dernier aura à subir un examen. M. Schlenker, de Genève, dit que des examens analogues sont déjà un usage dans cette ville et recommande lui aussi l'adoption de la proposition. M. Tschumi est d'avis qu'il ne peut s'agir pour le moment que d'introduire ces examens à titre d'essai. L'expérience dira jusqu'à quel point l'institution pourra devenir définitive. A la votation, le projet présenté est adopté.

12. **Question des portefaux.** Une demande, parvenue tardivement, de la Société des Hôteliers de Zurich, tendant à charger le comité de faire auprès du département fédéral des chemins de fer des démarches dans le but d'obtenir une meilleure réglementation du service des portefaux dans les gares, provoque une discussion animée. Il en résulte que partout, les mêmes inconvénients se produisent, et le comité est chargé de faire une enquête et d'élaborer, à l'adresse de la confédération, futur propriétaire des lignes, une pétition prévoyant l'institution d'employés spéciaux pour le service des bagages,